

---

# **ADDITIF AUX RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS – CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES**

---

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

## **Lhasa apso**

Taille : Très petite.

Couleur de la robe : Toutes les couleurs.

Marques de couleur : Toutes les combinaisons de couleurs, jamais merle.

Texture et longueur du poil : Long.

Corps : Légèrement plus long que haut.

Forme et position des oreilles : Oreilles tombantes, placées vers l'arrière et à la hauteur des yeux.

Forme et port de la queue : Plantée haut, portée vers l'avant, près du dos.

Pieds : Pieds de chat.